

Crise de la pêche au XVIII^e siècle

Aujourd'hui confrontés à la flambée des cours de pétrole et à la concurrence du poisson provenant d'armements étrangers, les marins-pêcheurs ont de tous temps subi d'importantes difficultés. En 1786 déjà, les professionnels normands s'insurgeaient contre le poisson d'importation.

Au cours du mois de mai 2008, la flambée des cours du pétrole a suscité et alimenté une nouvelle colère des marins-pêcheurs. Mais cette colère des pêcheurs ne se restreint pas au coût du carburant, catalyseur d'autres difficultés : il y a encore le prix de revente du poisson, l'épineux dossier des quotas, la concurrence de pêcheurs de la Communauté Européenne dans leur zone de pêche et aussi les poissons d'importation, à l'origine de quelques opérations « coups de poings » dans la région. Toutefois, ce dernier aspect n'est pas entièrement nouveau : en effet, en 1786 déjà, les pêcheurs normands sont confrontés à la concurrence des poissons étrangers.

Ainsi, le 4 août 1786, en présence des principaux négociants et armateurs du Tréport, lecture est faite à l'hôtel de ville du Tréport d'une lettre et d'un mémoire des Officiers Municipaux de la Ville de Dieppe contre les demandes de plusieurs Nations du Nord (pêcheries scandinaves, allemandes et des Provinces-Unies, partie septentrionale des actuels Pays-Bas) pour introduire en France les poissons de leurs pêches. Dans ce mémoire, les Officiers Municipaux «... font voir que les avantages qui résultent pour le Royaume de nos grandes pêches et exposent que la Nations du Nord font leurs armements à meilleur compte que les armateurs français, que le poisson est plus abondant sur leurs côtes, qu'elles le prennent presque sans frais, que dès lors elles peuvent établir leurs poissons à plus bas prix, que, quelque soit le succès de nos pêches, il nous est impossible de tenir à un aussi bas prix, le prix du poisson qui en provient et d'entrer en concurrence avec elles». Et de conclure «... que si le gouvernement accordait aux Nations du Nord la faculté d'introduire en France leur poisson, nos pêches seraient promptement anéanties et que loin de leur accorder de nouvelles facilités, il convient d'augmenter les droits d'entrée sur le produit des pêches étrangères. L'Assemblée pénétrée de la Vérité des principes établis dans le mémoire, reconnaissant l'exactitude des calculs y contenus et que, si on facilitait en France l'introduction du poisson de pêche étrangère, la pêche nationale sera anéantie, et que tous les ports de pêche comme Dieppe, Saint Valéry en Caux, Fécamp et Tréport se dépeupleront dans peu de temps d'armateurs et de matelots».

Cette même assemblée arrête unanimement «... de joindre ses sollicitations à celles des Officiers Municipaux de la Ville de Dieppe...» et supplie notamment «...SAS Monseigneur le Duc de Penthièvre (Louis Jean Marié de Bourbon 1725-1793, comte d'Eu) Seigneur, Protecteur et Bienfaiteur du Tréport, Monseigneur le Duc d'Harcourt (François-Henri d'Harcourt 1726-1802 gouverneur de Normandie) Gouverneur et Protecteur d'une province dont la pêche est une des principales richesses, Monseigneur de Vergennes

(Charles Gravier comte de Vergennes 1717-1787, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères)... d'honorer de leur protection la demande des Officiers Municipaux de la Ville de Dieppe à laquelle l'Assemblée déclare donner adjonction».



Vue du Tréport au XVIII^e siècle par Nicolas Pérignon.

La France du XVIII^e siècle connaît une crise de la pêche. A cela plusieurs causes : tout d'abord une réduction de la ressource due à un phénomène d'ordre écologique, à une mutation climatologique qui s'opère vers 1690-1700 dans l'Atlantique Nord qui passe d'un climat continental à un climat plus maritime et qui entraîne une redistribution des stocks et des masses de la ressource. Des marchés en crise : la concurrence étrangère se renforce dès le milieu du XVII^e siècle et les guerres maritimes pénalisent les pêches françaises qui perdent ainsi de leur compétitivité. Les difficultés du marché peuvent aussi être mises sur le compte d'une transformation des habitudes alimentaires marquée par un recul de la consommation du poisson. Enfin, le caractère archaïque du financement des armements qui restent en marge de l'évolution capitaliste que connaît le commerce au XVIII^e siècle.

Jérôme Maës.